

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 décembre 2014**

OBJET

**13 – OPERATION POLE DE SANTE**

N° 2014-12-13

NOMENCLATURE : 8/4/1

**L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq décembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 25**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Excusés : 4**

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER  
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Elisa DRION  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET  
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....25  
ayant un pouvoir...4  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Philippe LEBASTARD**

En 2013, les élus ont lancé une étude de définition urbaine pour la place du Champ de Foire. Place qui bénéficie d'un positionnement stratégique au cœur de l'agglomération mais qui est aujourd'hui utilisée en parking dans sa totalité. La commande s'est fondée sur la nécessité de reconfigurer cette place et de programmer un aménagement plus adapté à la taille de la commune. L'objectif étant de faire de la place du Champ de Foire et de la place de la Liberté attenante la centralité du cœur de bourg de demain.

Les conclusions de cette étude et les esquisses d'aménagement proposées par l'Agence mandataire ont été remises début 2014. Elles ont servi de base pour lancer la première phase d'aménagement de cette place avec l'implantation d'un pôle médical et paramédical le long de la rue de la Mairie. Dans ce cadre, les élus et services ont rencontré l'ensemble des professionnels de santé intéressés par cette opération immobilière. Ceux-ci se sont fait accompagner par un architecte pour définir le programme. Il a été convenu qu'une partie des parcelles D1378 et D163 situées Place du Champ de Foire et 31-33 Rue de la Mairie, appartenant à la Commune, pour une superficie d'environ 800 m<sup>2</sup> pourrait servir d'assiette foncière à ce projet.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20141215-2014-12-15-DE13-  
DE  
Date de télétransmission : 18/12/2014  
Date de réception préfecture : 18/12/2014

La réalisation de ce programme entre aujourd'hui dans une phase pré-opérationnelle qui nécessite la signature d'un protocole d'accord avec : Madame Christine SERVIN, Madame Pascale MERIAU, Madame Cecilia ROYER, Madame Anne FLAMANT, Madame Raphaële LEGOUPIL, Monsieur Patrick BONNEAU, Monsieur Pierre-Baptiste TAUPIN, Madame Karine GICQUEL, agissant pour le compte de la SCCV DU CHAMP DE FOIRE, en cours d'immatriculation. Ce projet de protocole d'accord précise les engagements de chacune des parties, il sera annexé à la présente délibération.

La réalisation de cette opération, nécessitera de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public du parking occupant le foncier nécessaire à l'opération, au plus tard le 31 décembre 2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 23 Voix pour et 6 Voix contre décide :**

**- DE S'ENGAGER à procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public du parking occupant le foncier nécessaire à l'opération au plus tard le 31 décembre 2015, sous réserve qu'à cette date, aucun motif d'intérêt général n'impose le maintien de ces biens dans le domaine public ;**

**- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec la SCCV du Champ de Foire portant sur l'assiette foncière nécessaire à la réalisation de ce projet au prix de 220 €/m<sup>2</sup>.**

Pour extrait conforme,

Le 15 décembre 2014,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20141215-2014-12-15-DE13-  
DE  
Date de télétransmission : 18/12/2014  
Date de réception préfecture : 18/12/2014